

**Zeitschrift:** Suisse magazine = Swiss magazine  
**Band:** - (2011)  
**Heft:** 263-264  
  
**Rubrik:** Dans les cantons

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



## APPENZELL

■ Les élections au parlement d'Appenzell Rhodes-Extérieures n'ont pas donné lieu à de grands changements. Le PLR a perdu deux sièges, mais avec 22 mandats, reste la formation la plus importante du canton. Quant aux Verts, ils ne sont toujours pas représentés.

■ Un homme de 68 ans a perdu la vie à Schlatt (AI), en chutant de trois mètres dans une grange après être redescendu d'un tas de foin. Le malheureux a été gravement blessé et est décédé la nuit suivante à l'hôpital de Saint-Gall, a indiqué la police cantonale.

■ Le Conseiller aux États sortant d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Ivo Bischofberger (PDC) a été réélu pour les quatre prochaines années à la Chambre des cantons. Il était contesté par l'UDC qui l'accusait de défendre des positions de centre gauche et non bourgeoises. Le Conseil d'État reste lui aussi en mains PDC.



## ARGOVIE

■ Un motocycliste âgé de 26 ans a perdu la vie suite à une collision frontale, entre Meisterschwanden (AG) et Aesch (LU). Un automobiliste arrivant en sens inverse ne l'a pas vu au moment où son véhicule a obliqué vers la gauche, coupant la route au motard. Ce dernier a été tué sur le coup. La circulation a été coupée durant plusieurs heures, a indiqué la police argovienne.

■ Le parlement argovien a accepté un crédit supplémentaire de 57 millions de francs pour l'assainissement de la décharge spéciale de Kölliken. Le coût total des travaux s'élève désormais à 720 millions de francs.



## BÂLE-CAMPAGNE

■ Malgré l'enquête ouverte pour fraude électorale, le parlement nouvellement élu à Bâle-Campagne pourra tenir sa première séance le 1<sup>er</sup> juillet comme prévu. Le résultat des élections du 27 mars a été validé « sous réserve » par l'exécutif.

■ Des voleurs ont dérobé l'équivalent de sept palettes de médicaments dans une entreprise commerciale à Therwil. Le butin, composé principalement de remèdes coûteux, est évalué à 400 000 francs. La police de Bâle-Campagne n'a aucune trace des brigands.



## BÂLE-VILLE

■ Les étrangers nés en Suisse et ayant toujours vécu dans le pays devraient être naturalisés automatiquement et gratuitement dans le canton de Bâle-Ville, pour autant qu'ils répondent aux critères habituels. Le Grand Conseil a transmis une motion des Verts libéraux en ce sens.

■ Le Zoo de Bâle se sépare de ses girafes Masaï pour les remplacer par des girafes de Kordofan. Il veut ainsi contribuer à la protection de cette espèce menacée. La première femelle est déjà arrivée à Bâle. D'autres suivront.



## BERNE

■ La socialiste bernoise Ursula Wyss renonce à briguer un siège au Conseil des États cet automne. Elle attend un enfant qui doit naître peu avant les élections fédérales. Mais elle entend défendre son mandat au Conseil national. Dans une interview dans le *Sonntagsblick*, elle explique qu'« une campagne pour les États contre deux sortants (l'UDC Adrian Amstutz et le PBD Werner Luginbühl, NDLR) est incroyablement intense et stressante » et ne se sent pas prête à prendre un risque pareil pendant sa grossesse.

■ Les citoyens bernois ont refusé à 67,9 % une loi sur l'énergie instaurant un certificat énergétique pour les bâtiments et une taxe sur la consommation d'électricité. Ils ont en revanche accepté un contre-projet moins restrictif.



## FRIBOURG

■ Le PDC a désigné Urs Schwaller pour l'élection au Conseil des États. Emmenés par Dominique de Buman, sept candidats

tenteront de décrocher une place au Conseil national. Quant aux Verts, ils ont choisi Marie Garnier dans la course au Conseil des États.

■ Les mesures préliminaires à l'assainissement de l'ancienne décharge de la Pila à Hauterive (FR), qui visent à réduire la pollution de la Sarine par les PCB, débuteront cet automne. Les gens du voyage installés près du site ont déménagé sur un nouvel emplacement.

■ Le syndic de Fribourg, Pierre-Alain Clément (PS), est candidat au Conseil d'État pour les élections cantonales de novembre. Il tentera de décrocher un troisième siège pour le PS.



## GENÈVE

■ La prison préventive de Champ-Dollon n'a jamais été aussi remplie qu'en 2010. Selon le rapport annuel d'activité, l'établissement, prévu pour 270 détenus, en a abrité en moyenne 564 l'an dernier, soit un taux d'occupation de 209 %. La prison est depuis de nombreuses années confrontée à un gros problème de surpopulation carcérale. Depuis 1997, le nombre moyen de détenus n'a pas cessé d'augmenter.

■ Tous les Genevois ont pu voter en ligne à l'occasion du scrutin du 15 mai dernier. Le fait que l'ensemble d'un canton puisse s'exprimer via Internet lors d'une votation est une première en Suisse. En tout, 243 190 électeurs étaient concernés.

■ Le gouvernement genevois estime que la lutte contre le chômage ne relève pas uniquement de l'État. Il a appelé les employeurs à assumer leurs responsabilités et à reprendre leur rôle en matière de formation des jeunes et d'embauche de personnes de plus de 50 ans.

■ Le gouvernement genevois a adopté un plan d'action fixant une diminution de 30 % des émissions de gaz à effet de serre produites par l'État d'ici à 2020.



## GLARIS

■ Grièvement blessé dans la chute de son appareil à Mollis (GL), un pilote de planeur de 47 ans est décédé le lendemain à l'hôpi-



tal universitaire de Zurich où la Rega l'avait hélicoptéré, a indiqué la police glaronaise. Le planeur a chuté peu après son décollage de l'aérodrome de Mollis alors qu'il était treuillé en altitude au moyen d'un câble. Une rafale de vent a précipité l'engin au sol. Fermé pendant quelques heures pour dégager les débris, l'aérodrome a été rouvert. L'enquête menée en collaboration avec le Bureau fédéral d'enquête sur les accidents d'aviation se poursuit.

■ Le canton de Glaris maintient ses forfaits fiscaux pour les étrangers. Réunis en *Landsgemeinde*, les habitants ont toutefois dû s'y reprendre à trois fois avant que le résultat de ce vote à main levée soit clair. Selon le parlement et le gouvernement, cinq personnes bénéficient d'un forfait dans le canton et paient 320 000 francs d'impôts au total par an. Les citoyens glaronais ont en outre décidé de taxer les voitures selon des critères écologiques. Les propriétaires de voitures peu polluantes profiteront de rabais, alors que ceux de véhicules plus polluants devront payer plus.



## GRISONS

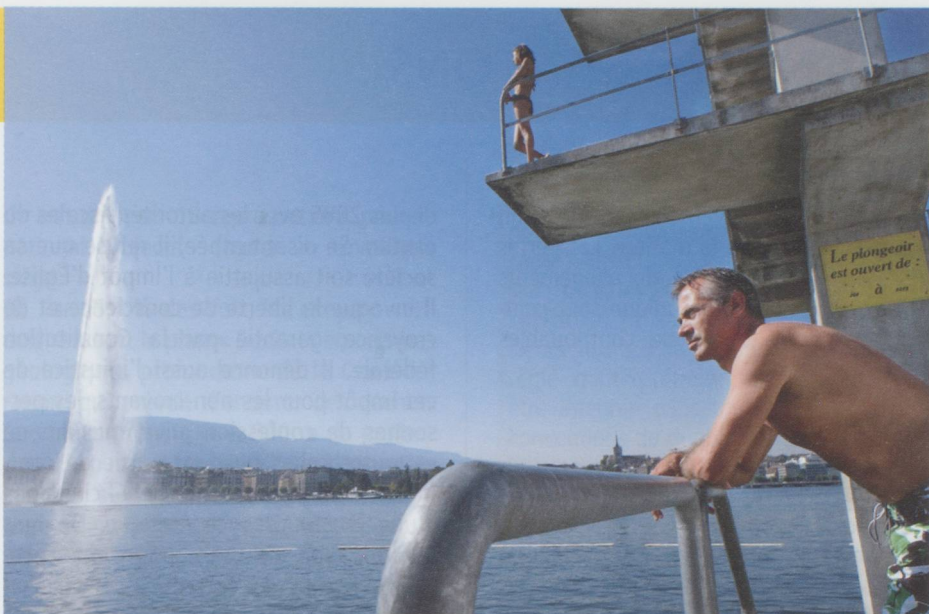
■ Le parlement des Grisons a balayé par 109 voix contre 4 une initiative de l'UDC qui demandait l'élection du Grand Conseil à la proportionnelle. À l'exception des élus UDC, tous les députés ont jugé l'initiative contraire à la Constitution cantonale.

■ Un parapentiste, grièvement blessé dans les Grisons, a pu être sauvé grâce à son iPhone. Il avait appelé la Rega et affirmé qu'il était tombé à Arosa, alors qu'il se trouvait à Waltensburg, à 60 kilomètres de là. Après des recherches vaines, l'équipage de la Rega lui a demandé de télécharger l'application gratuite « iRega » et de rappeler les secours. Le pilote de l'hélicoptère a ainsi pu localiser parfaitement le blessé.



## JURA

■ Le Jura veut se doter d'une stratégie énergétique portant sur un horizon de 25 ans qui repose sur la sortie du nucléaire.



La rade et le jet d'eau de Genève vus des Bains des Paquis. Photo : swiss-image.ch/Christof Schuerpf

Ce concept doit aussi offrir une autonomie maximale. Le projet devrait être transmis au gouvernement en juin 2012.

■ Le Jurassien Pierre Kohler ne sera pas candidat au Conseil des États cet automne. Le maire PDC de Delémont et ancien conseiller national reste toutefois intéressé par la Chambre des cantons, mais « d'ici quatre ou huit ans », a-t-il annoncé à la RSR.

■ L'ancien conseiller aux États Pierre Gassmann (PS) est décédé à Saignelégier à 79 ans. Il a fait partie des premiers sénateurs jurassiens avec Roger Schaffter.



## LUCERNE

■ Le 20<sup>e</sup> Festival international de la bande dessinée Fumetto a attiré quelque 50 000 personnes en dix jours à Lucerne. L'affluence est comparable à celle de l'année dernière, selon les organisateurs. La prochaine édition est prévue du 24 mars au 1<sup>er</sup> avril 2012.

■ Le gouvernement lucernois veut renforcer les conditions d'octroi des forfaits fiscaux dans le canton. L'exécutif réagit ainsi à l'initiative des Verts contre « les privilèges fiscaux pour les millionnaires étrangers » déposée il y a un an.



## NEUCHÂTEL

■ Les trois jours de festivités qui ouvraient les commémorations du millénaire de la ville de Neuchâtel ont attiré plus de 100 000 visiteurs. Au programme, des concerts et des spectacles sons et

lumières. Le clou de ces trois jours a été l'illumination de la ville par 100 000 bougies, une performance de l'artiste d'origine catalane Muma. Pour fêter dignement ce millénaire, une quarantaine de manifestations sont prévues jusqu'à la Fête des vendanges en octobre.

■ Les comptes 2010 de la ville de La Chaux-de-Fonds bouclent dans le rouge avec un déficit de 5,8 millions de francs. Ce résultat est dû à la diminution des recettes fiscales tant des entreprises que des personnes physiques affectées par la crise économique.

■ L'UDC neuchâteloise a désigné ses sept candidats pour les élections fédérales. Elle espère décrocher un siège au Conseil des États avec le ticket formé des deux députés cantonaux Blaise Courvoisier et Walter Willener. Son président, Yvan Perrin, brigue lui un nouveau mandat au National.



## NIDWALD

■ Ruag veut transformer son terrain en friche à l'aérodrome de Buochs (NW) en un parc industriel. Le groupe d'armement, intégralement aux mains de la Confédération, prévoit d'y investir entre 70 et 100 millions de francs. Le parc, qui devrait voir le jour dans le courant de l'année prochaine, s'adresse aux entreprises actives dans l'aéronautique.



## OBWALD

■ Les baisses d'impôts pour les entreprises et les hauts revenus profitent au can-



# DANS LES CANTONS

ton, constate le gouvernement, après cinq ans d'expérience en la matière. Les pertes de recettes de 25 % liées aux allègements et au taux d'imposition unique sont compensées par la venue de contribuables aisés.



## SAINT-GALL

■ Dans une interview accordée à la gazette de son évêché, Mgr Markus Büchel, évêque de Saint-Gall, relance le débat sur l'ordination des femmes. « Si, à une époque, on a pu dire que l'ordination des femmes n'était pas un sujet de discussion, aujourd'hui, ce point de vue n'est plus défendable », estime le prélat qui propose, comme premier pas, de se pencher sur le diaconat des femmes. Ce n'est pas la première fois que la question est abordée en Suisse : en 2003, le Synode catholique de Lucerne avait demandé la levée du célibat des prêtres et l'autorisation d'ordonner des femmes.

■ Les Verts saint-gallois désignent Yvonne Gilli dans la course au Conseil des États. Candidate malheureuse à la Chambre des cantons en 2007, la conseillère nationale s'était retirée après le premier tour. En octobre, elle sera opposée à plusieurs poids lourds de la politique. Domiciliée à Wil, cette médecin a peu de chances d'obtenir l'un des deux sièges saint-gallois aux États, même si la sortante Erika Forster (PLR) se retire.



## SCHAFFHOUSE

■ Un tireur a été blessé à l'œil au stand de Barga (SH). L'obturateur de sa carabine s'est brisé pendant qu'il tirait. Il avait fait ses munitions lui-même. Une enquête a été ouverte pour déterminer si c'est la cause de l'accident.



## SCHWYZ

■ Un entrepreneur schwyzois dépose plainte à Strasbourg contre l'obligation faite aux personnes morales de payer l'impôt ecclésiastique. À la tête d'une société informatique, il est en litige

depuis 2005 avec les autorités fiscales du canton. Se disant athée, il refuse que sa société soit assujettie à l'impôt d'Église. Il invoque la liberté de conscience et de croyance, garantie par la Constitution fédérale. Il dénonce aussi l'injustice de cet impôt pour les non-croyants, les personnes de confession juive, musulmane et toutes celles qui font partie de communautés religieuses ne bénéficiant pas d'une reconnaissance étatique. Dix-huit cantons sur vingt-six imposent cette charge fiscale aux entreprises.

■ À 59,8 %, les citoyens schwyzois ont approuvé leur nouvelle Constitution, qui remplace l'ancienne charte vieille de 113 ans. Le texte prévoit que les objets acceptés à une large majorité par le parlement ne seront plus automatiquement soumis à votation populaire.



## SOLEURE

■ Un prêtre catholique officiant à l'église de Kappel a démissionné. Il aurait eu une relation sexuelle avec une collaboratrice de la paroisse. L'évêque de Bâle, Felix Gmür, l'ayant appelé à démissionner, le prêtre originaire du Nigeria et âgé de 32 ans a transmis sa lettre de démission qui a été acceptée.

■ Swatch Group va construire sur son site de Granges (SO) une fabrique de cadrans, avec à la clé la création d'environ 500 emplois à moyen terme.



## TESSIN

■ Le Tribunal pénal de Bellinzone a condamné un ancien collaborateur de l'administration cantonale à six ans de prison. Il était accusé d'abus sexuels sur des enfants et adolescents. Il a reconnu les faits.

■ Les Tessinois voteront sur des baisses d'impôts à hauteur d'environ 115 millions de francs. Une initiative populaire de la Lega en ce sens a officiellement abouti avec environ 11 300 signatures. Les personnes et les entreprises doivent profiter de ces diminutions. Il y a trois ans, les Tessinois avaient déjà voté sur une initiative de la Lega qui demandait des réductions d'impôts. Ils avaient rejeté le texte,

qui aurait contraint le canton à des sacrifices financiers.



## THURGOVIE

■ Les citoyens thurgoviens ne veulent pas interdire les forfaits fiscaux. Ils ont rejeté par 53 % des voix une initiative des Verts et du PS. Ils ont en revanche accepté un contre-projet du gouvernement qui durcit les conditions donnant droit à une imposition selon la dépense. La charge fiscale minimum pour en bénéficier sera portée à 150 000 francs.

■ L'association des pharmaciens Pharmasuisse a porté plainte contre le grossiste en médicaments Zur Rose auprès du département des finances et des affaires sociales du canton de Thurgovie. Le litige porte sur la vente par correspondance de médicaments sans ordonnance. Selon Pharmasuisse, l'envoi par la Poste de médicaments en vente libre ne garantit plus la protection du patient en raison de l'absence de conseil professionnel. Le groupe thurgovien Zur Rose a commencé depuis le début de l'année la vente par correspondance de médicaments sans ordonnance, suscitant la colère des pharmaciens traditionnels.



## URI

■ Le jeune alpiniste urais Dani Arnold a amélioré de 20 minutes le record de vitesse d'ascension de la face nord de l'Eiger. Il a réussi l'exploit en 2 heures et 28 minutes. Âgé de 27 ans, c'était la première fois qu'il tentait cette ascension en solo. Le précédent record était détenu par le Bernois Ueli Steck. L'Eiger culmine à 3 970 m. Sa face nord affiche un dénivelé d'environ 1 650 m quasi en vertical ou en dévers. Elle a été vaincue pour la première fois en 1934. Depuis, plusieurs personnes ont perdu la vie en tentant de l'escalader.

■ Les Urains ne veulent pas d'un deuxième tunnel routier au Gothard. Ils ont rejeté à une nette majorité une initiative des Jeunes UDC et un contre-projet du gouvernement exigeant le percement d'un deuxième tube en prévision de l'assainis-



sement du tunnel actuel dans les années 2020.



## VALAIS

■ Le barrage du Vieux-Emosson va augmenter sa puissance, les obstacles au projet de sa surélévation ayant été levés. Les autorités fédérales ont élargi la concession octroyée au projet de pompage-turbinage déjà en cours depuis 2009. La puissance du barrage pourra augmenter d'un tiers et passer à 900 mégawatts. Le projet fait l'objet d'un investissement de 1 milliard de francs et sa mise en service est prévue en 2016. L'électricité produite, dite de « superpointe », doit surtout permettre de couvrir les pics de consommation du trafic ferroviaire engendrés par l'accélération simultanée de nombreux trains en raison du cadencement des horaires.

■ Le Conseil d'État du Valais a désigné son nouveau président. Il s'agit du conseiller d'État démocrate-chrétien Jacques Melly, responsable des transports, de l'équipement et de l'environnement, qui remplace le président sortant et camarade de parti Jean-Michel Cina.

■ Les députés valaisans discutent du salaire des enseignants du primaire et du cycle d'orientation. Tous les groupes politiques reconnaissent la nécessité d'une revalorisation, surtout pour le primaire, mais ils divergent sur les montants à accorder.



## VAUD

■ Le PDC vaudois a choisi ses têtes de listes pour les élections fédérales d'octobre : l'ancien directeur de la Poste Claude Béglé pour le Conseil des États et l'actuel conseiller national Jacques Neiryck pour le National. Le parti espère sauver son unique siège.

■ Le Parti bourgeois démocratique (PBD) a sa section vaudoise. Elle a été fondée à Aigle et a élu à sa tête Martin Chevallaz, fils de l'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz.

■ Les socialistes vaudois ont désigné leurs candidats pour les élections fédérales d'octobre. Ils ont plébiscité Géraldine Savary aux États et choisi après trois tours

de scrutin leurs 18 représentants pour le national. Objectif : gagner un cinquième siège.

■ Par 65,4 % des voix, les citoyens vaudois refusent le plan « Déchets en couches géologiques profondes » de la Confédération, qui prévoit d'enterrer des déchets nucléaires entre 200 et 900 m de profondeur. Ce plan est soumis à l'avis de tous les cantons. Le vote vaudois n'a donc qu'un aspect consultatif.



## ZOUG

■ Meyer Burger continue d'accumuler les commandes. Le fabricant zougais de machines pour l'industrie photovoltaïque a décroché un nouveau contrat de 70 millions de francs avec un client asiatique dont l'identité n'a pas été précisée. La commande porte sur des scies à fil et des systèmes d'inspection, dont la livraison est prévue cette année, indique l'entreprise.



## ZURICH

■ Deux anciennes collaboratrices des services sociaux de la ville de Zurich font recours au Tribunal fédéral contre leur condamnation pour violation du secret de fonction. Elles s'étaient adressées aux médias pour dénoncer des irrégularités au sein de l'aide sociale.

■ Les collections du Museum für Gestaltung (Musée des arts appliqués) de Zurich, disséminées jusqu'à présent dans cinq endroits différents, vont être réunies au Toni-Areal, site qui va accueillir le nouveau campus de la Haute École d'arts appliqués. Le nouveau site va s'étendre sur 3 700 m<sup>2</sup> et sera prêt à accueillir les œuvres en 2014.

■ Les Zurichoises ne veulent ni interdire ni limiter l'aide au suicide dans le canton. Ils ont rejeté à une nette majorité deux initiatives lancées par l'Union démocratique fédérale (UDF). L'une demandait l'interdiction de l'assistance au suicide, l'autre exigeait qu'une personne habite dans le canton depuis un an pour bénéficier de l'aide au suicide. ■

## Secret bancaire

**13 avril 2011** : La Suisse ne devrait pas exiger le nom et l'adresse d'une personne et d'une banque pour accorder une entraide administrative en matière fiscale. Le Conseil national a accepté ce nouvel assouplissement du secret bancaire. Seule l'UDC s'y est opposée. Le dossier passe désormais au Conseil des États. Le Parlement aura à se prononcer plusieurs fois sur la question. La nouvelle règle d'interprétation devrait en effet être intégrée dans toutes les nouvelles conventions de double imposition que la Suisse conclura pour supprimer la distinction entre évasion et fraude fiscales.

**21 avril 2011** : Les autorités irlandaises déclarent avoir obtenu une liste de comptes bancaires suisses de personnes avec une adresse irlandaise, sans indiquer une quelconque source. Les investigations menées jusque-là auraient rapporté 2 millions d'euros en amendes et rappels.

**28 avril 2011** : Quelque 1 159 communications de soupçons de cas de blanchiment d'argent ont été transmises aux autorités suisses l'an dernier, soit 29 % de plus qu'en 2009. Le système bancaire, à lui seul, est à l'origine de 822 communications (603 en 2009). Comme les années précédentes, l'escroquerie arrive en tête des infractions présumées, avec près de 39 % des cas (augmentation de 46 % par rapport à 2009).

**1<sup>er</sup> mai 2011** : Pour Eveline Widmer-Schlumpf, un impôt libérateur à la source est le bon instrument pour clore le différend fiscal avec les États-Unis. Des négociateurs y ont déjà abordé la question, indique la ministre à la SonntagsZeitung. Les négociations à proprement parler n'ont toutefois pas encore débuté.

**6 mai 2011** : Un client américain d'UBS porte plainte contre la Suisse auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Ce client, dont les données bancaires avaient été livrées aux États-Unis, avait été débouté en mars par le Tribunal administratif fédéral.

**13 mai 2011** : Une commission du Conseil des États propose au plénum d'accepter le nouvel assouplissement du secret bancaire adopté par le National le 13 avril.

**7 juin 2011** : Le parlement italien appelle le gouvernement à renouer le dialogue avec la Suisse et à retirer la Confédération de sa « liste noire » des paradis fiscaux. Les relations entre les deux pays sont tendues depuis les attaques lancées par le ministre transalpin des Finances, Giulio Tremonti, contre le secret bancaire.

*Voir notre chronologie depuis Suisse Magazine n° 237/238 mai-juin 2009*